

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE MONTMORENCY
COMMUNE DE MARGENCY

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 22/03/2024

*Date d’Affichage : 22/03/2024

*Conseillers en exercice : **23**

*PRÉSENTS : **15**

*VOTANTS : **19**

L’an deux mille vingt-quatre, le 28 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Étaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Monsieur Bernard GLENAT, Madame Claudine BARRIE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoint

Madame Nadine DAGUENET, Monsieur Fodié DIARRA, Madame Murielle FANOILLERE, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Thierry LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Thierry ROUSSELET, Monsieur Dominique REVEILLERE

Étaient absents excusés :

Monsieur Thierry ROUSSELET pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,
Madame DANQUAH Muriel pouvoir à Monsieur Michel PLAIGNAUD,
Monsieur Hervé BERTRAND pouvoir à Monsieur David DUMEUNIER,
Monsieur Olivier SCARSETTO ,pouvoir à Madame Florence VILLE-VALLEE,
Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Madame Sophie Rima GHADBAN,

Monsieur David DUMEUNIER a été désigné Secrétaire de séance.

***Déli 7 COMPTE ADMINISTRATIF
COMMUNE 2023***

Le Conseil Municipal de Margency, après que Monsieur Thierry BRUN, Maire, se soit retiré et que Madame Monique MORNACCO, Doyenne de l’Assemblée soit nommée Présidente de séance,

Considérant l’avis favorable à l’unanimité de la Commission des finances du jeudi 21 mars 2023,

Le Conseil Municipal de Margency, à l’unanimité,

ADOPTE le Compte Administratif 2023 de la Commune comme suit :

Compte Administratif 2023 Commune	
Section de Fonctionnement	
Objet	Réalisation
Dépenses	2 924 331.49
Recettes	3 126 197.65
Excédent reporté	1 158 633.29
Solde excédentaire de fonctionnement	1 360 499.45
Section d'investissement	
Objet	Réalisation
Dépenses	851.195.45
Recettes	283 293.24
Excédent reporté	433 888.55
Déficit reporté	
solde déficitaire d'investissement	134 012.96

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Prefecture le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification



Fait à Margency, le 29/03/2024

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20240329-DEL728032024-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024